



1

**Cour européenne des brevets :
Quelles perspectives ?
Quelles attentes ?
Colloque du 21 novembre 2008
Maison du Barreau, Paris**

**Discours d'ouverture
Monsieur le président de la CNCPI, Christian DERAMBURE**

Je remercie Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Paris, Maître Christian CHARRIERE-BOURNAZEL et le Barreau de Paris de nous accueillir ici pour ce colloque.

C'est un honneur pour le président de la CNCPI que je suis, d'ouvrir au côté du Bâtonnier de Paris, Christian CHARRIERE-BOURNAZEL, ce colloque sur le projet de Cour européenne des brevets.

C'est aussi un symbole.

Je crois pouvoir dire qu'il y a, sur le besoin d'une cour européenne des brevets, un très large consensus des utilisateurs et des patriciens quels qu'ils soient.

C'est en particulier la position de la CNCPI, concernée à plus d'un titre, y compris vous le comprendrez par la question de la représentation de l'article 28.

La pertinence d'un système de brevets dépend forcément de l'efficacité du système judiciaire qui le met en œuvre.

Si l'on veut que le système européen des brevets garde ou gagne en légitimité, et soit utilisé au service du développement, il faut non seulement assurer la qualité de la délivrance des brevets, mais également l'efficacité du système judiciaire qui, in fine, va permettre de juger de la validité et de la contrefaçon.

La France est au plus haut point concernée : deuxième marché en Europe par la taille tant du côté de l'offre que de la demande, c'est aussi le deuxième pays après l'Allemagne pour le nombre de litiges en matière de brevets.

Les praticiens libéraux ou en entreprises, comme les magistrats, ont développé une expertise à la fois intense et de qualité.

Il est donc très important que les deux professions d'avocats et de CPI, qui demain peut-être seront unifiées dans la diversité, Mon Cher Bâtonnier, organisent, alors que la France préside l'union européenne, une rencontre entre tous les acteurs du contentieux des brevets, afin de faire le point sur les derniers projets et développements, et de dégager les attentes des uns et des autres.

C'est ainsi que nous aideront ceux qui, pour la France, négocient ce projet.

Vous le savez, l'INPI est un acteur central de ces négociations européennes.

Malheureusement, je dois vous informer que Monsieur Benoît BATTISTELLI, directeur général de l'INPI, qui devait intervenir cet après-midi, ne pourra être des nôtres, étant en déplacement - pour la bonne cause je le sais - à l'OEB.

Monsieur Fabrice CLAIREAU, directeur des affaires juridiques et internationales de l'INPI, qui se trouve être la cheville ouvrière des négociations, le remplacera.

Avec Benoît BATTISTELLI et Fabrice CLAIREAU nous avons fait le point cette semaine en vue de ce colloque.

Monsieur BATTISTELLI m'a remis un message que je vous communiquerai en conclusion de mon intervention.

La CNCPI avait fait du contentieux de la PI le thème de ses 6èmes Rencontres internationales de juin dernier, avant que la France ne prenne la présidence européenne.

Il est remarquable que les barreaux français aient eu l'initiative de ce colloque alors que la France va passer le relais de la présidence à la République Tchèque, en attendant la Suède, également très motivée par ce dossier.

C'est pourquoi, au nom de la CNCPI et, je crois pouvoir me le permettre en votre nom à tous, je tiens à remercier très profondément le Président Michel BENICHOU sans lequel ce colloque n'aurait pu se tenir.

Je le fais avec d'autant plus de force que le Président Michel BENICHOU a œuvré, et continue d'œuvrer, au sein du CNB, pour que la propriété intellectuelle ait tout le rayonnement qu'elle mérite.

Bien entendu, je veux remercier également le Bâtonnier Christian CHARRIERE-BOURNAZEL dont je sais tout l'intérêt qu'il a pour la propriété intellectuelle.

Ce colloque est donc symbolique.

Symbolique de la coopération entre CPI et avocats.

Symbolique de la mobilisation de tous pour la propriété intellectuelle.

Symbolique d'une approche anticipatrice et tournée vers l'Europe qui nous le rend bien, la présence de Madame Margot FROHLINGER l'atteste. Nous la remercions vivement.

Je suis certain que ce colloque sera une pierre supplémentaire sur le chemin, ô combien ardu, vers une cour européenne des brevets.

Je vais maintenant vous lire le message de Monsieur Benoît BATTISTELLI.

[Message de Monsieur Benoît BATTISTELLI]